

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
LM/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 JUILLET 2007

OBJET : Autorisation de démolir deux bâtiments – Ecole Jacques Prévert

Rapporteur : Evelyne METAYER

Dans l'enceinte de l'école Jacques Prévert, se trouvent deux bâtiments préfabriqués. Un premier d'environ 70 m² à usage d'accueil péri-scolaire, un second d'environ 125 m² servant de salle d'activités (sport, musique).

Le mauvais état de ces bâtiments nécessite la démolition de ces derniers et la construction d'un nouveaux bâtiment.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Enfance Jeunesse Education Sport Culture Vie Associative Prévention Insertion », après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à faire démolir les deux bâtiments préfabriqués de l'école Jacques Prévert ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint délégué pour les différentes formalités à accomplir.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée

Evelyne METAYER